

> ÉDITORIAL

Pour un marché de la notation ESG plus transparent

L'Association française des trésoriers d'entreprise (AFTE) a répondu à une consultation de la Commission européenne à destination des parties prenantes de la notation ESG. Il était important de participer à cette consultation : le marché est en pleine croissance et les notes ont déjà un impact considérable sur les conditions d'accès au financement, bancaire ou obligataire.

De nombreuses consultations ou études ont mis en exergue un manque de transparence et une hétérogénéité des données et des méthodes utilisées, des conflits d'intérêt dans les prestations proposées, ainsi qu'un manque de comparabilité et de corrélation entre les notes. Or, l'Union européenne a pour ambition, avec son pacte vert, d'améliorer la qualité des informations à partir desquelles les investisseurs prennent leurs décisions. La Commission européenne souhaite donc évaluer les impacts et les coûts envisageables afin de rendre ce marché plus efficace.

Afin de mieux encadrer les fournisseurs de notes ESG, l'AFTE recommande davantage de transparence sur les sources des données et les méthodes utilisées, que leur responsabilité puisse être engagée, d'encadrer le modèle d'affaires pour éviter les conflits d'intérêt entre des prestations de conseil et des prestations de notation, ou encore que les entreprises puissent échanger avec l'agence de notation avant la publication de la note.

Un préalable à une certaine standardisation de ce marché réside dans la mise à disposition de données ESG homogènes par les entreprises et c'est pourquoi l'association soutient les travaux sur le projet de directive sur les rapports de durabilité des entreprises (CSRD en anglais).

Par ailleurs, pour favoriser l'émergence d'une union des marchés de capitaux en Europe, l'AFTE estime que l'encadrement des fournisseurs de notation ESG devrait se faire au niveau européen pour assurer la comparabilité et la fiabilité de ces notations.

INTÉGRER L'ESG DANS LA QUALITÉ DE CRÉDIT DE FAÇON TRANSPARENTE

La consultation portait aussi sur la prise en compte de facteurs ESG dans la détermination de la qualité de crédit. Contrairement aux agences de notation ESG, les agences de notation de crédit sont depuis longtemps réglementées au niveau européen et leurs pratiques encadrées par des standards mondiaux établis par l'Organisation internationale des commissions de valeurs. Le cadre juridique est donc suffisant pour assurer la fiabilité des notations et la confiance des investisseurs.

Depuis quelques années, à la demande de l'Autorité européenne des marchés financiers, les agences de notation de crédit travaillent sur une restitution plus claire des facteurs ESG et de leur impact dans la note finale. Mais ces réflexions sont conduites en ordre dispersé. L'AFTE, comme les autres organismes de place, recommande de standardiser la restitution de l'information des facteurs ESG ayant eu un impact sur la notation de crédit.

Même si les marchés de la notation ESG et de la notation de crédit sont à des stades différents de maturité, le partage de bonnes pratiques bénéficiera à tous. C'est pourquoi l'AFTE pense qu'une supervision unique des acteurs de l'un et l'autre de ces marchés, par exemple par l'Autorité européenne des marchés financiers, serait bénéfique.

Aude Revel,
commission « notation »

SOMMAIRE

> ÉDITORIAL

P.3 Pour un marché de la notation ESG plus transparent

> SOMMAIRE **P.5**

> POINT DE VUE SUR LES MARCHÉS

P.7 Yuan et yen sont dans un bateau...

> ENTRETIEN

P.8 Dominique Fraisse
Directeur de la trésorerie, du financement et des opérations financières
Groupe Limagrain



> ACTUALITÉ

P.18 La BCE tente de redevenir une banque centrale « normale »

P.20 La guerre en Ukraine a exacerbé les tensions sur les matières premières



LE LBO, UN TREMPLIN DANS UNE CARRIÈRE DE TRÉSORIER
P.11

> FISCALITÉ

P.23 Bruxelles souhaite limiter la déductibilité des intérêts

> EN BREF

P.24

> ACTIVITÉS DE L'AFTE

P.25 La vie des commissions et des délégations

Président

Daniel Biarneix

Directeur de la publication

Franz Zurenger

Rédacteur en chef

Arnaud Brunet
arnaud.brunet@afte.com

Comité de rédaction

Raffi Basmadjian
Véronique Blanc
François d'Alverny
Marc Espagnon
Lionel Jouve
Vincent Le Bellac
Hervé Postic

Commission paritaire

N° CPPAP 0624 G 88142

ISSN n° 0757 - 0007

Impression : ESPACEGRAFIC

Régie publicitaire : FFE

Isabelle de la Redonda

Tél : 01 53 36 20 42

E-Mail : i.redonda@ffe.fr

afte | Association Française des Trésoriers d'Entreprise

AFTE

46 rue d'Amsterdam
75009 Paris

Tél : 01 42 81 53 98

Fax : 01 42 81 58 55

Site Internet : afte.com

E-Mail : afte@afte.com